



Président : M. Imre HOLLAI (Hongrie).

### POINT 33 DE L'ORDRE DU JOUR

#### Politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain (suite)

- a) Rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*;
- b) Rapport du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports;
- c) Rapports du Secrétaire général

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais attirer l'attention des membres de l'Assemblée sur le fait que trois nouveaux projets de résolution ont été publiés sur ce point de l'ordre du jour : les documents A/37/L.26, 27 et 28.

2. M. PASTINEN (Finlande) [*interprétation de l'anglais*] : L'Assemblée générale examine une fois de plus la politique d'*apartheid* du Gouvernement de l'Afrique du Sud. Bien que la communauté internationale ait universellement condamné le Gouvernement de l'Afrique du Sud pour ses politiques raciales, la situation, pour l'essentiel, n'a pas changé. Chaque année, les Nations Unies ont rejeté ces politiques et demandé qu'il soit immédiatement mis fin à cette violation institutionnalisée des droits et de la dignité de l'homme. Il est justifié de mettre à part la politique de l'Afrique du Sud comme nous le faisons depuis des années, car l'*apartheid* représente la violation la plus systématique et la plus massive des droits de l'homme dans le monde entier. Il s'agit donc d'un défi direct à l'égard des fondements mêmes de notre Organisation.

3. La position du Gouvernement et du peuple de la Finlande à ce sujet est claire et n'a pas changé : nous dénonçons catégoriquement toute forme de discrimination et de ségrégation qui se fonde sur la race, la croyance ou la couleur. Nous condamnons l'*apartheid* dans son intégralité comme étant incompatible avec notre conception nordique de la justice, de l'égalité et de la dignité de tout être humain.

4. Bien que le respect des droits de l'homme soit loin d'atteindre la perfection dans aucun pays, l'*apartheid* constitue une contradiction flagrante avec les idéaux et principes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il s'agit donc de l'un des rares problèmes à propos desquels la communauté internationale est unie dans son ensemble. L'Afrique du Sud est universellement condamnée pour ses politiques raciales.

5. Face à son isolement toujours plus prononcé et à la pression croissante de la communauté internatio-

nale, l'Afrique du Sud a une réaction de résistance et de défi et a tendance à se refermer de plus en plus sur elle-même. La pression et l'isolement internationaux ont mené l'Afrique du Sud à introduire quelques réformes mineures dans sa législation d'*apartheid*. Selon nous, ces mesures ne sont qu'un palliatif, une tentative de retarder l'évolution irréversible. Le système d'*apartheid* ne peut être réformé. Un seul changement est possible : l'abolition de l'*apartheid*.

6. L'*apartheid* entraîne inévitablement la violence, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du pays. Les actes d'agression contre les Etats voisins et l'occupation illégale par l'Afrique du Sud du Territoire de la Namibie qui relève des Nations Unies constituent des cas de violence extérieure massive. Quant au comportement à l'intérieur des frontières, les événements récents en Afrique du Sud tels que les condamnations à mort de trois membres de l'African National Congress d'Afrique du Sud [ANC] — commués ensuite en peines de prison à vie en raison de la pression internationale — ne font que confirmer une fois de plus la cruauté et la logique de ce système. Les jugements visant uniquement à éliminer les opposants de l'*apartheid* et la pratique qui consiste à emprisonner des gens uniquement parce qu'ils s'efforcent de mettre fin à l'*apartheid* ne sont que des travestis de justice.

7. L'*apartheid*, quelle que soit la manière dont le Gouvernement sud-africain l'explique, se fonde, semble-t-il, sur deux raisons essentielles qui sont toutes les deux rejetées par mon gouvernement : premièrement, la croyance profondément erronée en la supériorité d'une race par rapport à une autre; deuxièmement, les intérêts économiques égoïstes de la population blanche de l'Afrique du Sud.

8. Mon gouvernement, de concert avec les autres gouvernements nordiques, a présenté à la trente et unième session de l'Assemblée générale, une résolution visant à empêcher de nouveaux investissements étrangers en Afrique du Sud. De telles mesures, s'ajoutant à l'embargo obligatoire sur les armements, sont particulièrement pertinentes dans le cadre de l'augmentation considérable du budget militaire de l'Afrique du Sud. Selon mon gouvernement, le Conseil de sécurité devrait donc, en tant que première mesure, prendre des décisions visant à empêcher de nouveaux investissements étrangers dans ce pays.

9. Le Comité spécial contre l'*apartheid*, dans son rapport à l'Assemblée générale [A/37/22], a présenté un tableau frappant des conditions cruelles et dégradantes imposées à la majorité noire par le Gouvernement de l'Afrique du Sud. L'éminent Président de ce comité, M. Maitama-Sule, du Nigéria, a eu récemment l'amabilité de rendre visite aux pays nordiques afin d'y expliquer de manière plus détaillée les constatations du Comité. Le rapport du Comité spécial ne fait que confirmer un fait fondamental : le Gouverne-

ment sud-africain ne s'est pas encore rendu compte que ses tentatives de fonder une société sur le principe de la ségrégation et de la discrimination raciales sont vouées inévitablement à l'échec.

10. Au nom de mon gouvernement, je voudrais réaffirmer notre condamnation du système sud-africain de discrimination raciale institutionnalisée qui représente une violation des droits de l'homme fondamentaux et qui constitue un affront à la dignité de l'homme. Nous sommes convaincus que la paix et la justice ne pourront intervenir en Afrique australe qu'après l'élimination de l'*apartheid*.

11. M. EL-FATTAL (République arabe syrienne) [*interprétation de l'arabe*] : L'Assemblée générale, depuis plus de 30 ans, discute de la question de l'*apartheid* tel qu'il est pratiqué par le Gouvernement sud-africain. Après une aussi longue période, la situation en Afrique du Sud continue de se détériorer et prend des formes et des dimensions nouvelles et dramatiques. Cette situation est due à la politique du Gouvernement sud-africain qui cherche à établir l'*apartheid* encore plus fermement dans cette partie du monde. En effet, le danger qui menace la population sud-africaine réside dans le démembrement de son unité territoriale et démographique par la politique de bantoustanisation. De plus, le Gouvernement de l'Afrique du Sud a fait du territoire de cette région une base à partir de laquelle il commet des actes d'agression contre les Etats africains voisins et l'Afrique du Sud refuse de mettre un terme à son occupation illégale de la Namibie, mettant par là en danger la paix et la sécurité internationales.

12. Les 30 années qui se sont écoulées depuis l'adoption de la première résolution de l'Assemblée générale sur l'*apartheid* en Afrique du Sud ne représentent qu'une étape d'une longue histoire qui remonte à l'apparition du colonialisme d'implantation européen. Nous avons pris note du contenu du rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*, selon lequel cinq siècles ont passé depuis le début de la colonisation européenne du continent africain, qui a inauguré une période tragique et honteuse de l'histoire mondiale en raison des injustices flagrantes, des souffrances et des humiliations infligées aux fils du continent africain.

13. Ma délégation ne voit dans la politique d'*apartheid* qu'un prolongement du colonialisme par une implantation raciste qui est la forme la plus abjecte de l'impérialisme, parce qu'elle tend à subjuguier la population autochtone, à l'appauvrir, à la spolier de ses richesses. Le colonialisme d'implantation incarne la violence même et la guerre perpétuelle contre les intérêts des peuples. Lorsque l'Afrique du Sud a fait de l'*apartheid* un système de gouvernement, elle a en fait tracé les frontières qui séparent la région où s'instaurait la colonisation par les Blancs de celles où sévit le colonialisme traditionnel.

14. Ce qui s'est passé en Afrique du Sud s'est également produit en Palestine où se pratique le colonialisme d'implantation aux dépens du peuple palestinien et des peuples arabes dont Israël occupe les territoires.

15. Aussi longtemps que le colonialisme d'implantation et le colonialisme traditionnel chercheront à démembrer, à subjuguier, à spolier les populations autochtones et à détruire leur civilisation, la politique de l'Afrique du Sud correspondra rigoureusement à la

description précise qu'en donne le rapport du Comité spécial. Il ne s'agit pas d'une simple violation des droits de l'homme, mais également d'une violation de l'ordre international établi. Nous nous trouvons devant une perturbation des relations internationales dont les règles et les principes ont été définis par la Charte des Nations Unies et le droit international. Au premier plan de ces règles, nous trouvons le droit des peuples à l'autodétermination.

16. L'alliance entre l'Afrique du Sud et certains pays occidentaux, notamment les Etats-Unis d'Amérique, démontre que le colonialisme d'implantation ne peut que concrétiser les intérêts impérialistes qui sont opposés aux intérêts des peuples de la région. L'Afrique du Sud joue fidèlement le rôle qui lui a été assigné : elle constitue une base économique, politique et militaire pour servir les intérêts du système impérialiste aux dépens des peuples exploités. C'est pourquoi il est normal que l'Afrique du Sud soit devenue l'un des foyers de tension internationale les plus dangereux, car il existe là un conflit continu et qui s'intensifie entre les aspirations des Etats africains qui veulent sauvegarder leur indépendance et éliminer l'injustice, ce fléau qui s'est abattu sur le peuple d'Afrique du Sud, et les intérêts de l'alliance impérialiste qui, par tous les moyens possibles, cherche à sauvegarder ses investissements, ses bases, ses intérêts stratégiques qui, par leur nature même, sont de caractère agressif.

17. Le rapport du Comité spécial montre de façon très claire qui est responsable de la détérioration de la situation en Afrique du Sud. Nous pouvons résumer ce rapport comme suit.

18. Premièrement, la responsabilité de cette situation retombe sur les grandes puissances occidentales et entreprises multinationales et autres intérêts qui contribuent au maintien de l'*apartheid* en coopérant avec ce régime raciste et en lui accordant une assistance dans les domaines militaire, économique, technologique et autres, contrairement aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. A titre d'exemple, je dirai que plusieurs pays occidentaux, notamment Israël, ont fourni au régime raciste de l'Afrique du Sud tout un arsenal militaire et technologique et l'ont ainsi aidé à élaborer ses programmes nucléaires. Ces pays ont permis aux entreprises soumises à leur juridiction d'investir en Afrique du Sud et de fabriquer des armes.

19. Le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* a souligné le rôle joué à cet égard par les Etats-Unis d'Amérique. En effet, au paragraphe 329, il est dit ce qui suit :

“Les mesures prises récemment par les Etats-Unis, non seulement montrent que ce pays n'est guère disposé à collaborer aux sanctions et aux autres efforts déployés à l'échelon international pour éliminer l'*apartheid*, mais dénotent une attitude nettement rétrograde :

“a) Ce pays a fondé sa politique sur le principe que l'Afrique du Sud était son alliée traditionnelle sans tenir compte des liens qui existaient autrefois entre le parti au pouvoir en Afrique du Sud et le régime nazi. Il a été jusqu'à qualifier de “terroristes” les combattants de la liberté qui risquaient leur vie dans un combat légitime pour que triomphent les principes énoncés dans la Charte et professés

d'ailleurs par les Etats-Unis, tout en lançant une politique de prétendu "engagement constructif" avec le régime raciste;

"b) Il a mis son veto le 31 août 1981 à un projet de résolution du Conseil de sécurité sur l'agression de grande envergure lancée par le régime d'Afrique du Sud contre l'Angola, empêchant ainsi le Conseil de sécurité de prendre les dispositions voulues pour mettre un terme aux actes d'agression répétés de ce régime;

"c) Il respecte de façon moins rigoureuse l'embargo sur les armes et sa décision antérieure de suspendre toute coopération avec l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire et il a renforcé ses relations avec l'Afrique du Sud dans le domaine économique et dans d'autres domaines."

20. De plus, les Etats-Unis et un autre pays occidental ont été les seuls à ne voter en faveur d'aucun des 14 projets de résolution soumis à l'Assemblée générale lors de sa trente-sixième session. Ces pays se sont également distingués en votant contre le projet de résolution relatif à l'agression du régime raciste d'*apartheid* contre les Etats africains indépendants. Ainsi, les Etats-Unis se sont érigés en principaux défenseurs du régime d'*apartheid* en s'opposant à toutes mesures internationales efficaces. Au paragraphe 331 du rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*, il est cité un extrait d'une revue de Washington qui publiait ce qui suit :

"... le Gouvernement Reagan n'a fait qu'encourager l'intransigeance sud-africaine... les Etats-Unis ont continué à renforcer leurs liens d'amitié avec ce régime en le défendant au sein de l'Organisation des Nations Unies, en violant l'embargo obligatoire sur les armes décidé par l'Organisation, en permettant à l'Afrique du Sud d'augmenter le nombre de ses attachés militaires et de ses consulats aux Etats-Unis, en proposant de reconduire la coopération nucléaire avec ce pays..."

Le rapport du Comité spécial mentionne également ce qu'a déclaré le Gouvernement des Etats-Unis et qui se lit comme suit :

"... l'évolution de la situation intérieure en Afrique du Sud ne constituerait pas une condition préalable à l'amélioration des relations entre les Etats-Unis et l'Afrique du Sud. ... les Etats-Unis s'employaient à ce qu'à l'avenir l'Afrique du Sud retrouve sa place au sein du système régional de sauvegarde des intérêts occidentaux en matière de sécurité..."

21. Au cours de cette session, le vote de Washington sur un projet de résolution à caractère humanitaire, invitant à traiter avec merci les militants politiques en Afrique du Sud, a suscité un étonnement général, pour ne pas dire une indignation générale. De même, le vote des Etats-Unis et de certains pays occidentaux sur un projet de résolution dans lequel il était demandé au Fonds monétaire international [FMI] de ne pas accorder une aide financière au régime de Pretoria a provoqué une indignation générale, car on est partout convaincu que l'octroi d'une telle assistance renforce la politique d'*apartheid* et d'agression contre les Etats voisins et permet à Pretoria de maintenir sa domination en Namibie.

22. Il ressort de ce qui précède que le régime raciste tire sa force de l'aide fournie par certains pays occidentaux, ayant à leur tête les Etats-Unis d'Amérique. Plus cette aide est renforcée, plus la politique d'oppression à l'intérieur du pays et d'agression à l'extérieur est intensifiée. Il suffit pour s'en convaincre de se référer à l'annexe I du rapport du Comité spécial où sont relatées toutes les souffrances infligées au peuple sud-africain qui connaît les détentions, la torture, les assassinats, les mises en résidence forcée, les procès politiques et les lois arbitraires. Il est manifeste que le but de ces pratiques est de préserver un régime fondé sur l'esclavage et l'assujettissement de la majorité.

23. Deuxièmement, le Comité spécial a encore une fois mis en garde la communauté internationale contre les conséquences de la poursuite des actes d'oppression et d'agression perpétrés par le Gouvernement sud-africain. Au paragraphe 43 de son rapport, il est dit :

"Le Comité spécial appelle de nouveau instamment l'attention de la communauté internationale sur les actes d'agression, de subversion, de terrorisme et de déstabilisation que ne cesse de perpétrer le régime raciste d'Afrique du Sud contre des Etats africains indépendants ainsi que sur l'oppression brutale dont est victime le peuple sud-africain. Cette situation représente non seulement une menace contre la paix mais aussi des ruptures constantes de la paix et, en fait, une guerre larvée contre toute la région."

24. Nous estimons que l'Assemblée générale devrait faire sien le contenu du paragraphe 44 du rapport du Comité spécial qui cite le Président du Comité :

"Le Comité spécial a fait observer que ce dont la communauté internationale était témoin en Afrique australe n'était pas seulement une menace contre la paix internationale mais des ruptures répétées de la paix et des actes d'agression. Les puissances occidentales ont toujours refusé de reconnaître cette menace, donnant des interprétations peu convaincantes de ce terme. Toutefois, après que le régime de Pretoria eut reconnu les faits, qui peut contester que la République populaire d'Angola a été victime d'un nouvel acte d'agression cynique et qu'il y a eu une nouvelle rupture de la paix ?

"J'espère qu'il sera possible, même à cette heure tardive, de convaincre les Etats occidentaux membres permanents du Conseil de sécurité de reconnaître la nécessité impérieuse de prendre des mesures efficaces en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et d'assumer les responsabilités solennelles qui leur incombent en vertu de la Charte."

25. Troisièmement, la coopération entre Israël et l'Afrique du Sud n'est pas anormale car les deux régimes sont issus de la même source et ont des buts semblables au service du colonialisme et de l'impérialisme. De par leur situation stratégique, ils sont des alliés naturels qui s'érigent contre les peuples d'Afrique australe et du Moyen-Orient. Les régimes de Tel-Aviv et de Pretoria, se basant sur leurs doctrines racistes, nazies et sionistes, élèvent le terrorisme, le sabotage, la destruction, l'assassinat, l'occupation

et la discrimination raciale du rang de système officiel de gouvernement. Ils essaient de justifier leurs crimes comme s'il s'agissait d'actes licites. Ainsi, nous voyons Pretoria se plaindre de ce que le monde ne comprend pas les sacrifices qu'il consent pour enrayer le danger noir. Quant au régime de Tel-Aviv, il attribue son expansion agressive à une mission divine, comme si Dieu l'avait chargé de tuer les Arabes pour servir l'humanité tout entière. La vérité est que ces deux régimes ont un rôle bien défini, celui de contrôler les destinées des peuples africain et arabe. Ce sont les courtiers des intérêts occidentaux au détriment des intérêts nationaux de nos peuples. Ils versent le sang africain et arabe pour protéger les intérêts stratégiques, financiers et économiques des gouvernements et entreprises impérialistes. Telle est la réalité de la collaboration entre les deux régimes racistes dans tous les domaines, à commencer par les domaines militaire et nucléaire.

26. Le premier rapport spécial du Comité spécial contre l'*apartheid* [A/37/22/Add.1] et le rapport principal contiennent des informations stupéfiantes sur cette collaboration entre Israël et l'Afrique du Sud. Ces deux régimes coopèrent dans les domaines militaire et nucléaire, ce qui n'est plus un secret pour personne. Ils entretiennent également des liens économiques, culturels, scientifiques et sportifs.

27. Il convient ici de citer le Président du Comité spécial contre l'*apartheid* qui a dit dans son allocution à la Réunion extraordinaire du Bureau de coordination du mouvement des pays non alignés, tenue au Koweït en avril 1982, avant l'agression d'Israël contre le Liban :

“Nous faisons aujourd'hui face à une situation dangereuse en Afrique australe et au Moyen-Orient. C'est une situation qui porte en soi les germes d'un conflit de plus grande portée.

“Nous ne nous trouvons pas seulement devant deux situations parallèles, mais aussi devant une collaboration de plus en plus grande entre les régimes de Pretoria et d'Israël sur les plans militaire, nucléaire, politique, économique et autres. Cette collaboration est devenue tellement flagrante que le Ministre israélien de la défense — le criminel Sharon — s'est rendu il y a quelques jours à la frontière septentrionale de la Namibie — Territoire dont la responsabilité est assumée par les Nations Unies — pour donner des conseils aux autorités illégitimes en ce qui concerne leurs plans criminels. L'Afrique du Sud et Israël ont non seulement établi un axe ou une alliance impie, mais ils essaient de constituer ce que l'on appelle la sixième alliance mondiale, composée de hors-la-loi et d'interdits, ce qui comporte un grave danger pour la paix et la sécurité internationales.

“Le danger que constitue l'aptitude de ces deux pays à pratiquer le chantage nucléaire dans un monde troublé doit retenir de toute urgence l'attention de la communauté internationale.

“...

“Nous craignons que ce que l'on appelle la collaboration stratégique entre les Etats-Unis et Israël et l'apparition de relations semblables entre les Etats-Unis et l'Afrique du Sud ne mènent au ren-

forcement des liens militaires qui existent entre les régimes de Tel-Aviv et de Pretoria.”

28. A notre avis, la trente-septième session de l'Assemblée générale représente un tournant important dans l'histoire de la lutte contre la politique d'*apartheid* pratiquée par le Gouvernement de l'Afrique du Sud dans les territoires soumis à sa domination, y compris la Namibie. A l'exception de l'impérialisme américain et des pays ayant un passé colonial, tous les autres Etats sont unanimes pour dire que l'*apartheid* est un crime contre l'humanité, ce qui signifie que le régime actuel de Pretoria est coupable de ce crime contre tous les peuples sans distinction.

29. Etant convaincus de la nécessité de combattre ce crime, nous estimons que l'Assemblée générale, au cours de cette session et de celle qui l'a précédée, a jeté les bases pour une action internationale de lutte contre l'agression et le crime que commet Pretoria contre l'humanité entière. C'est pourquoi la responsabilité de la lutte contre l'*apartheid* est une responsabilité collective. Nous demeurons persuadés que ceux qui ne partagent pas notre opinion constateront rapidement qu'ils ont favorisé ce crime et y ont pris part; ils verront aussi qu'ils perdront ce qu'ils ont acquis grâce à la sueur des masses qu'ils ont assujetties.

30. Je voudrais indiquer que c'est avec le plus grand sérieux que nous adhérons à l'esprit et à la lettre de ce que nous avons déclaré l'an dernier, à savoir que l'année 1982 est l'Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud, étant donné que nous sommes absolument convaincus que les actes du Gouvernement de Pretoria, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, mettent en danger l'avenir de la population autochtone, de même que la paix et la sécurité des pays voisins. Ces actes risquent également de menacer la sécurité en Afrique et la paix et la sécurité internationales.

31. La République arabe syrienne, en tant que pays Membre de l'Organisation, fidèle à la Charte, est résolue de renforcer la coopération internationale en vue de mettre en œuvre une stratégie pour une action collective contre le Gouvernement de Pretoria — stratégie dont les bases ont été jetées et les objectifs définis lors de la Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud, tenue à Paris en 1981.

32. L'Assemblée générale, par la résolution 36/172, n'a fait que préciser les priorités en la matière. L'Organisation internationale est passée de l'étape des recommandations à celle de l'action concrète. Cette action, qui exige tous les efforts possibles pour imposer des sanctions à l'Afrique du Sud, va de pair avec le renforcement de la lutte armée menée avec héroïsme par le mouvement de libération nationale de l'Afrique du Sud. Ce mouvement bénéficie de tout notre appui tant il défend les droits légitimes du peuple pour retrouver sa dignité et la place qui lui revient au sein de la famille internationale. L'action internationale ne saurait se substituer à la lutte armée; elle la complète toutefois. Nous sommes persuadés que plus la répression grandit plus la lutte contre la persécution se renforce et devient efficace. L'opinion publique internationale est à l'heure actuelle prête à consentir tous les sacrifices pour éliminer l'*apartheid*, qui ressemble au nazisme et au sionisme par sa violence et sa perversion.

33. Le rapport du Comité spécial fait amplement état de ses activités en vue de mettre en pratique la stratégie de la trente-sixième session de l'Assemblée générale. Le Comité a déployé des efforts énormes et intensifs dans différents domaines, sur le plan international, pour isoler et encercler le régime de Pretoria. Nous rendons hommage au Président du Comité, M. Maitama-Sule, du Nigéria, pour les efforts qu'il a déployés afin d'inciter les États et les organisations gouvernementales et non gouvernementales à faire preuve de fermeté en vue de mettre fin au régime de l'*apartheid* de Pretoria. Il a dit que les gouvernements et peuples du tiers monde, ceux des pays socialistes, même les peuples européens et peut-être certains de leurs gouvernements, sont prêts à prendre les mesures efficaces permettant de lutter contre l'*apartheid*.

34. La République arabe syrienne voudrait dire en conclusion qu'elle considère que la lutte armée des mouvements de libération nationale en Azanie ou en Namibie constitue le fer de lance et recueille l'appui de toutes les forces de libération et toutes les forces progressistes dans le monde. Sans cette lutte légitime, nos consciences ne se seraient pas éveillées. Nous saluons le mouvement de libération nationale de l'Afrique du Sud et celui de la Namibie et nous leur affirmons notre appui le plus complet jusqu'au moment de la victoire, qui ne saurait tarder.

35. M. DAVIN (Gabon) : La question de la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain, qui figure à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis si longtemps déjà, mobilise une fois de plus la communauté internationale.

36. Cette question constitue avec le désarmement l'un des problèmes de la vie internationale au sujet desquels la plupart des États Membres de l'Organisation des Nations Unies s'accordent à vouloir trouver une solution tout en déplorant que l'issue en paraisse toujours aussi incertaine et lointaine. C'est pourquoi nous devons apporter notre soutien total et nos encouragements sans réserve à toutes les forces qui combattent l'*apartheid*, et notamment au Comité spécial contre l'*apartheid*, pour les efforts inlassables qu'il déploie dans la lutte contre la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain. Nous ne pouvons donc que lui renouveler l'expression de notre appréciation pour la qualité et le sérieux de son travail, dont l'impact sur l'opinion publique internationale est d'un grand poids et joue un rôle important.

37. L'*apartheid*, que les Nations Unies ont condamné à plusieurs reprises en tant que crime contre l'humanité et qui est considéré comme une menace pour la paix et la sécurité internationales, est la forme la plus pernicieuse et la plus odieuse du racisme.

38. En effet, la politique d'*apartheid* apparaît comme un système socio-politique institutionnalisé de séparation et d'inégalité qui a pour but d'entretenir chez quatre millions de Blancs le sentiment de leur supériorité, de leur assurer des privilèges et des droits créés par des lois racistes au détriment de 22 millions de Noirs devenus étrangers dans leur propre pays.

39. Pour aboutir à ces résultats, une série de lois iniques ont été édictées par le régime raciste, et notamment les lois constitutionnelles qui dénie à la majorité noire ses droits et ses libertés les plus sacrés, en

l'excluant de toute participation à la vie politique du pays. Je citerai également la loi du cadastre qui enlève aux Noirs le droit de posséder la terre et consacre le principe de la ségrégation territoriale.

40. Aujourd'hui, le système d'*apartheid* semble avoir atteint ses objectifs puisque la ségrégation est établie dans la vie privée et publique des citoyens dans les agglomérations, les institutions, les transports en commun et même les stades.

41. Ces lois odieuses affectent principalement les Noirs : les arrestations arbitraires, les tortures, les persécutions, les assassinats sont pratique courante et personne ne semble être épargné, pas même les enfants, les femmes et les vieillards luttant pour leur liberté, comme cela s'est produit à Sharpeville et à Soweto.

42. Des millions de travailleurs noirs, étrangers dans leur propre pays, sont opprimés et déplacés dans les bantoustans, enclaves inhumaines que le régime de Pretoria voudrait conduire à une indépendance de façade afin de priver les Noirs de leur nationalité sud-africaine et autres droits nationaux et de faire de l'Afrique du Sud un État blanc étendant sa domination et imposant sa loi à l'ensemble des États bantoustans condamnés à vivre dans la sujétion et la dépendance.

43. L'intensification de la répression et le développement des lois racistes et inhumaines sont le signe que la population majoritaire noire organise sa résistance face à un régime qui ne peut se maintenir que par la violence. Cette violence, l'Afrique du Sud est contrainte de l'exercer non seulement sur ses populations, mais également sur les États voisins indépendants et souverains contre lesquels elle a considérablement augmenté ses actes d'agression au cours de ces dernières années dans le but de perpétuer la domination raciste en Afrique australe.

44. Nous voudrions réaffirmer ici notre solidarité avec les combattants de la liberté, et principalement avec l'ANC et le Pan Africanist Congress of Azania qui mènent une lutte courageuse et combien difficile contre un ennemi déterminé et inflexible, fortement soutenu par certaines puissances à qui incombent pourtant des responsabilités particulières dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et dont par ailleurs on connaît le vif attachement aux idéaux de liberté, aux droits de l'homme et à la justice.

45. La délégation gabonaise se réjouit de ce que cette résistance intérieure trouve un appui important dans la communauté internationale, notamment de la part des organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales. L'action menée par les organisations internationales a pour objectif l'isolement total du régime raciste afin de l'obliger à renoncer à sa politique de ségrégation raciale.

46. Aux Nations Unies, cette action a commencé dès la création de l'Organisation, qui a très vite déclaré que l'*apartheid* était incompatible avec la Charte des Nations Unies, et pris un certain nombre de mesures, dont l'adoption de la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'*apartheid* [résolution 3068 (XXVIII)]. De nombreuses résolutions ont également été adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité condamnant

la politique abjecte d'*apartheid*, mais le régime raciste de Pretoria continue avec arrogance à faire fi des décisions de l'Organisation et à afficher un mépris total à l'égard de toute décision de la communauté internationale.

47. La délégation gabonaise réitère son soutien à l'Organisation des Nations Unies, qui n'a jamais cessé de réclamer l'instauration d'une société multiraciale garantissant la jouissance des droits égaux à tous les habitants du pays, ainsi que la mise en place d'un gouvernement démocratique en Afrique du Sud, fondé sur la volonté du peuple tout entier.

48. Malheureusement, toutes les résolutions de l'Organisation des Nations Unies laissent le Gouvernement sud-africain insensible et, comme l'a dit le Chef de l'Etat gabonais, le président Omar Bongo, "nos frères continuent à subir la domination, l'oppression et l'humiliation que leur impose le régime de Pretoria". Aussi, face à la volonté déclarée de Pretoria de rester sourd à tous les appels qui lui sont lancés, l'Organisation se doit-elle de relever le défi en exerçant sur ce gouvernement des pressions de plus en plus fortes. Le moment est venu pour le Conseil de sécurité de répondre positivement à la demande de la grande majorité des Etats Membres, qui réclament l'application contre l'Afrique du Sud des sanctions globales obligatoires prévues au Chapitre VII de la Charte. C'est seulement lorsque Pretoria sera touché dans ses intérêts les plus vitaux et lorsque la minorité exploiteuse commencera à payer le prix de son iniquité et de son ignominie que nous pourrons amener les dirigeants racistes à envisager l'abandon de la politique d'*apartheid*, cette doctrine incompatible avec le respect des droits de l'homme et qui inspire à la communauté internationale un sentiment de répulsion.

49. La dignité humaine est universelle et chaque être humain a le droit de jouir de ses droits fondamentaux, sans discrimination d'aucune sorte. La majorité noire d'Afrique du Sud, qui subit les affres de l'*apartheid*, ne saurait attendre plus longtemps d'hypothétiques réformes qui ne visent rien d'autre qu'à perpétuer le système d'oppression et d'exploitation.

50. Le Gabon, qui adhère entièrement à la cause de l'égalité et de la non-discrimination raciale, se déclare solidaire de toute décision susceptible d'entraîner pacifiquement et rapidement en Afrique du Sud les changements profonds que nous souhaitons tous pour que les populations martyres de ce pays puissent enfin recouvrer leur dignité et vivre dans la paix, l'égalité et la concorde nationale.

51. M. DESKER (Singapour) [*interprétation de l'anglais*] : Mon gouvernement s'oppose à la politique d'*apartheid* du Gouvernement de l'Afrique du Sud et il condamne cette politique. Nous nous sommes associés à la communauté internationale pour chercher à mettre fin au système de racisme, de domination, d'exploitation et d'humiliation imposé à la grande majorité du peuple d'Afrique du Sud par le régime d'*apartheid*. Nous avons adopté cette position parce que nous reconnaissons que la discrimination raciale est un mal dangereux qui menace le sain développement de la race humaine et parce que nous croyons que la discrimination raciale est un pur fléau. La politique d'*apartheid* se fonde sur les préjugés raciaux et la discrimination raciale. C'est la pire

forme de discrimination raciale, la plus complète, la plus systématique, qui soit pratiquée dans le monde aujourd'hui.

52. Le fléau que représente la discrimination raciale n'est toutefois pas l'apanage de l'Afrique du Sud. Il existe, malheureusement, dans de nombreuses parties du monde. Tout comme nous nous opposons à la politique d'*apartheid* du Gouvernement de l'Afrique du Sud et la condamnons, nous nous opposons à la discrimination raciale, où qu'elle se produise, et la condamnons.

53. Singapour s'est joint à la communauté internationale pour appuyer les résolutions condamnant la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud, aux Nations Unies et dans d'autres instances internationales. Dans un esprit de solidarité, mon gouvernement fait également une modeste contribution, depuis 1972, au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud.

54. A cet égard, le Gouvernement de Singapour n'a cessé de critiquer le Gouvernement sud-africain pour sa politique colonialiste et raciale en Namibie. Une fois de plus, nous prions instamment le régime sud-africain de mettre fin à son occupation illégale de la Namibie et à l'oppression raciale qu'il pratique dans ce territoire. Malheureusement, l'Afrique du Sud a continué d'ignorer la volonté de la communauté internationale en refusant de respecter les résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Elle a décidé, au contraire, d'être intransigeante et inflexible, craignant que le *statu quo* ne soit menacé, ce *statu quo* étant fondé entièrement sur la notion de supériorité raciale.

55. Voilà 30 ans que l'Assemblée générale a commencé à examiner la question du conflit racial en Afrique du Sud provoqué par la politique d'*apartheid* du Gouvernement de l'Union Sud-Africaine. Voilà 20 ans que l'Assemblée générale dans sa résolution 1761 (XVII) du 6 novembre 1962, a invité les Etats Membres à adopter, séparément et collectivement, toute une série de mesures concrètes visant à entraîner l'abandon de l'*apartheid*, et qu'elle a créé le comité spécial chargé de faciliter l'adoption de mesures efficaces par les Nations Unies.

56. Quel effet cet engagement pris par les Nations Unies a-t-il eu sur la situation en Afrique du Sud ? Je crois que les pressions constantes exercées par la communauté internationale ont permis de mieux prendre conscience de la nécessité d'éliminer l'*apartheid* et qu'elles ont abouti à l'isolement croissant de l'Afrique du Sud dans la communauté internationale. Les objectifs de cette campagne ont été clairement définis. Ils consistent, entre autres, à obliger l'Afrique du Sud à abandonner sa politique raciste d'*apartheid*; à manifester l'opposition universelle à l'*apartheid* et la solidarité universelle avec les aspirations légitimes du peuple d'Afrique du Sud; à priver le régime sud-africain actuel des bienfaits de la coopération internationale de façon à l'obliger, lui et ses partisans, à prêter attention à l'opinion internationale, à abandonner sa politique de domination raciste et à rechercher une solution en consultation avec la majorité opprimée de l'Afrique du Sud; à affaiblir la capacité du régime sud-africain actuel d'opprimer son peuple et de menacer la paix et la sécurité internationales; et à cesser d'accorder tout appui économique à l'*apartheid*.

heid afin de faciliter une transition pacifique, le plus tôt possible, vers un gouvernement de la majorité.

57. La lutte elle-même sera gagnée ou perdue par le peuple de l'Afrique du Sud. La lutte contre l'*apartheid* doit être menée avant tout par le peuple de l'Afrique du Sud. C'est lui qui doit assumer le principal fardeau et la responsabilité première de la lutte contre l'*apartheid*.

58. Les membres de la communauté internationale peuvent l'aider dans cette lutte. Nous pouvons l'appuyer de diverses manières. Premièrement, nous devons continuer à diffuser des informations sur l'*apartheid* de la façon la plus large et la plus efficace possible; ainsi, nous pouvons tenir en éveil l'opinion publique internationale et pousser la communauté internationale à maintenir son jugement unanime en vertu duquel l'*apartheid* est une politique néfaste. Deuxièmement, nous devons maintenir et même augmenter les pressions internationales contre l'Afrique du Sud. Troisièmement, nous devons chercher à intensifier l'isolement de l'Afrique du Sud; à cette fin, ma délégation invite tous les Etats qui collaborent actuellement avec l'Afrique du Sud dans les domaines politique, militaire, économique, culturel, sportif ou autres, à envisager de réduire cette collaboration et, si possible, de l'éliminer complètement. Quatrièmement, nous devons appuyer les activités du Comité spécial contre l'*apartheid*. Cinquièmement, nous devons accorder, selon nos moyens respectifs, une aide matérielle ou autre aux victimes de l'*apartheid* et aux mouvements sud-africains qui s'opposent à cette politique.

59. Quel avenir s'offre à l'Afrique du Sud ? Deux avènements semblent s'offrir à elle. Le peuple de l'Afrique du Sud, surtout la minorité blanche, se trouve à un carrefour critique de son histoire. Il doit choisir laquelle des deux routes il désire suivre. Il pourra choisir celle des préjugés raciaux et de la discrimination raciale. Cela entraînera inévitablement une intensification du conflit racial; la violence et les effusions de sang sont au bout de cette route.

60. Mais je vois aussi un autre avenir se présenter pour l'Afrique du Sud, un avenir à l'abri des préjugés raciaux et de la discrimination raciale. L'auteur blanc sud-africain Alan Paton, un vaillant adversaire de l'*apartheid*, partage cette vision. Il a décrit l'Afrique du Sud qu'il souhaite voir de la façon suivante :

“La première chose que je veux est de pouvoir vivre dans une rue où n'importe quel autre Sud-africain pourra vivre. Je veux avoir comme voisins tous ceux qui souhaitent vivre là... J'aimerais prier dans une église où l'on peut sentir l'unité prêchée par le Christ... Ma religion serait plus joyeuse qu'elle ne l'est aujourd'hui.

“J'attends le jour où les mots “Afrique du Sud” rempliront chaque Sud-Africain d'orgueil, car ce jour-là, aucun Sud-Africain ne sera plus humilié, blessé ou privé de ses privilèges ou droits pour des raisons de race ou de couleur.”

61. La vision d'Alan Paton de cette nouvelle Afrique du Sud est partagée par de nombreux dirigeants noirs ou de couleur dans le pays. C'est une vision qui a inspiré le chef Albert Lutuli, lorsqu'il a dit :

“En matière de gouvernement, nous ne nous contenterons de rien moins qu'un suffrage individuel direct et du droit d'être candidat et d'être élu à tous les organes du gouvernement. En matière économique, nous ne nous satisferons de rien moins que de l'égalité des chances dans tous les domaines, et de la jouissance par tous du patrimoine commun que constituent les ressources de notre pays et qui a été jusqu'à présent réparti sur une base raciale unique entre les Blancs. Dans le domaine de la culture, nous ne nous satisferons de rien moins que de l'ouverture de toutes les portes de la connaissance aux institutions non racistes sur le seul critère de la capacité... Nous n'exigeons pas ces choses pour les Africains seulement. Nous les exigeons pour tous les Sud-Africains, blancs et noirs et, sur ces principes, nous ne saurions accepter aucun compromis.”

62. Vers la fin du roman d'Alan Paton, *Pleure, ô mon pays bien-aimé*<sup>1</sup>, le vénérable patriarche zoulou, Msimang, “qui n'avait de haine pour personne” regarde au loin par-delà des collines du Napal et dit le cœur lourd : “Une angoisse étreint mon cœur; je crains, le jour où ils [les Blancs] commenceront à aimer, qu'ils ne s'aperçoivent que nous avons commencé à les haïr.”

63. M. WEIBERG-AURDAL (Norvège) [interprétation de l'anglais] : L'Assemblée générale se réunit une nouvelle fois pour examiner la politique d'*apartheid* du Gouvernement de l'Afrique du Sud. Chaque fois nous espérons que l'année écoulée nous aura quelque peu rapprochés d'une solution et chaque année il semble que nous soyons confrontés à la même situation décevante. Les espoirs et les efforts de la communauté internationale n'ont produit aucun changement réel dans le système de l'*apartheid*. La politique raciale du Gouvernement de l'Afrique du Sud semble aussi fermement enracinée qu'elle l'est depuis 30 ans.

64. Des pseudo-réformes ont été introduites par différents gouvernements sud-africains à plusieurs reprises. Nous avons soigneusement étudié ces mesures mais, chaque fois, nous avons été inévitablement conduits à la même conclusion : ces changements n'entraînant aucune modification importante de la politique. A notre avis, ces événements ne font que confirmer qu'il n'est pas possible de réformer l'*apartheid* et qu'il faut l'abolir.

65. La Norvège, à de nombreuses reprises dans cette Organisation et dans d'autres instances, a exprimé sa ferme et profonde opposition au système d'*apartheid*. Dans un communiqué de la réunion des Ministres des affaires étrangères des pays nordiques qui s'est tenue à Helsinki, en août dernier, la politique d'*apartheid* du Gouvernement d'Afrique du Sud, l'oppression des opposants à cette politique, la suppression des droits fondamentaux de l'homme pour la majorité de la population, l'occupation illégale de la Namibie et les attaques contre les Etats voisins ont été une nouvelle fois condamnés. Une nouvelle fois, nous avons souligné qu'il fallait exercer une pression accrue et plus efficace sur le Gouvernement de l'Afrique du Sud pour mettre fin par des moyens pacifiques au système de l'*apartheid*.

66. Mon gouvernement espère sincèrement que la transition vers le système de gouvernement par la

majorité se produira en Afrique du Sud par des moyens pacifiques. La Norvège appuie l'adoption de sanctions obligatoires par le Conseil de sécurité. De l'avis de mon gouvernement, des décisions contraignantes du Conseil de sécurité, au titre du Chapitre VII de la Charte, sont nécessaires pour veiller à ce que les mesures prévues soient généralement respectées par la communauté internationale. Mon gouvernement s'est dit prêt à mettre en œuvre de telles mesures si le Conseil de sécurité les prend sans délai. La résolution 418 (1977) du Conseil visant à appliquer un embargo obligatoire sur les armements a été scrupuleusement respecté par mon gouvernement.

67. L'absence de décisions de la part du Conseil de sécurité ne saurait servir de prétexte à certains pays pour ne rien faire. Même si le Conseil de sécurité a la principale responsabilité en la matière, chacun d'entre nous est obligé de faire ce qu'il peut pour amener un changement pacifique dans le système d'*apartheid* de l'Afrique du Sud. La Norvège, en ce qui la concerne, tantôt indépendamment, tantôt de concert avec les autres pays nordiques, a pris un certain nombre de mesures à titre volontaire. Par exemple, les pays nordiques ont pris des mesures visant à interdire ou à décourager les contacts avec le régime de l'*apartheid* dans le domaine du sport et de la culture, à exiger des visas pour les citoyens d'Afrique du Sud et à augmenter l'assistance humanitaire aux victimes de l'*apartheid*. Unilatéralement, la Norvège, notamment, a retiré l'appui du gouvernement aux exportations norvégiennes vers l'Afrique du Sud, a cessé d'octroyer des autorisations de devises pour les investissements norvégiens en Afrique du Sud, a cessé d'encourager l'exportation de produits norvégiens vers l'Afrique du Sud, a pris des mesures pour veiller à ce que le pétrole produit sur le plateau continental norvégien ne soit pas exporté vers l'Afrique du Sud et a décidé de n'avoir aucune coopération de quelque type que ce soit dans le domaine nucléaire avec l'Afrique du Sud.

68. L'assistance humanitaire aux réfugiés d'Afrique du Sud et aux victimes de l'*apartheid* représente une part importante de mesures prises par le Gouvernement norvégien, de même que l'assistance aux Etats de première ligne avec lesquels la Norvège entretient, depuis longtemps, des liens de coopération étroits dans le domaine du développement. Une partie importante de cette coopération vise à rendre les pays de la région économiquement et techniquement indépendants vis-à-vis de l'Afrique du Sud. Nous avons l'intention de continuer à apporter notre contribution à de tels efforts et, avec les autres pays nordiques, nous continuons à discuter de ce que nous pouvons faire de notre côté.

69. L'*apartheid* n'est pas une question qui se limite au continent africain. Il nous concerne tous. Contribuer à l'abolition de l'*apartheid* revient à honorer les droits fondamentaux de l'homme ainsi que ses obligations, qui sont essentiels pour tous les hommes libres.

70. Une question qui préoccupe vivement mon gouvernement est le sort des prisonniers politiques en Afrique du Sud. L'emprisonnement continu de Nelson Mandela et d'autres dirigeants politiques et les informations selon lesquelles ils seraient soumis à des tortures et à un traitement cruel, sont un net défi aux appels réitérés lancés par les Nations Unies. Mon

gouvernement est également inquiet en ce qui concerne les peines de mort prononcées contre ceux qui s'opposent à l'*apartheid*. Nous prions une fois de plus les autorités sud-africaines de bien vouloir, pour des raisons humanitaires, entendre les appels de la communauté internationale et épargner leurs vies.

71. M. RASOLONDRAIBE (Madagascar) : Les événements de l'année écoulée, à l'intérieur de l'Afrique du Sud comme dans ses régions frontalières, n'ont fait que confirmer et renforcer les craintes exprimées ici depuis longtemps sur la détérioration de la situation politique et la sécurité en Afrique australe et sur l'imminence d'une guerre raciale en Afrique du Sud.

72. Certains observateurs veulent nous faire croire que le point de non-retour n'est pas atteint, qu'il est encore possible de changer le cours des événements afin d'éviter le pire et qu'on devrait même offrir aux autorités racistes une dernière chance, une période de répit pendant laquelle elles pourraient créer les conditions d'une transition pacifique.

73. Le problème est que les autorités racistes donnent tous les signes d'être entièrement conscientes des contradictions et des dangers de la situation en Afrique australe, situation qu'elles veulent maintenir coûte que coûte, en dépit des avertissements et des exhortations de la communauté internationale. En fait, ces autorités se préparent d'arrache-pied à une inévitable confrontation, comme en témoignent les efforts qu'elles déploient pour se doter de la capacité nucléaire militaire et les augmentations du budget militaire sud-africain au cours des récentes années. Ces augmentations ont été de près de 40 p. 100 en 1977, 21 p. 100 en 1978, 26 p. 100 en 1980, le secrétariat du Fonds monétaire international se contentant de parler, pour 1979, de "dépenses élevées pour la défense et la constitution de stocks stratégiques".

74. On chercherait, vainement d'ailleurs, dans les actes et les déclarations des autorités de Pretoria, des signes indiquant qu'elles sont disposées à abandonner la politique d'*apartheid*. Au contraire, l'idée de faire de l'Afrique du Sud un pays blanc est plus que jamais au centre du programme politique sud-africain, ce qui explique la relégation des populations africaines dans les zones rurales les plus dégradées écologiquement, constituées en bantoustans dépourvus d'avenir économique. La répression des opposants à la politique d'*apartheid* se poursuit avec une vigueur implacable, ponctuée par des massacres, de exécutions et des suicides qui sont en réalité des assassinats à peine déguisés. Pour tuer dans l'œuf toute velléité des travailleurs africains de s'organiser en vue de la défense de leurs intérêts, les syndicats noirs font l'objet d'une surveillance plus que tatillonne et leurs leaders sont soumis à toute sorte de vexations, quand ils ne sont pas simplement arrêtés. On nous parle de réformes constitutionnelles, qui n'en sont pas en réalité et qui représentent une nouvelle tentative de briser la cohésion des communautés africaine, asiatique et de couleur.

75. Il est clair que les autorités racistes se soucient peu du bien-être économique et social de la population non blanche. Comme l'a noté récemment l'ancien président de la Banque mondiale, M. Robert McNamara, il est clair que le régime de Pretoria n'entend



pas accorder à cette population majoritaire le droit de participer à la vie politique du pays et envisage encore moins de se soumettre à la règle démocratique du gouvernement de la majorité. C'est ce refus de prendre en considération les revendications politiques des membres de la majorité africaine qui est au centre du problème, et aucun code Sullivan ni aucun programme pseudo-libéral basé sur une hypothétique bonne volonté des représentants locaux des multinationales n'altéreraient la situation dans le sens désiré tant que ce refus est maintenu.

76. D'aucuns veulent nous prêcher les vertus du dialogue pour lever progressivement, nous dit-on, cet obstacle. L'apaisement, qui n'a pas payé à Munich, on veut nous le faire admettre à l'égard des fascistes de Pretoria. On suppose a priori que, pour obtenir justice pour nos frères et sœurs africains, pour assurer leur libération et restaurer leur dignité d'hommes, nous avons un marchandage quelconque à faire avec une poignée de racistes avides de pouvoirs et décidés à maintenir leurs privilèges.

77. Est-ce naïveté ou est-ce mauvaise foi, mais la thèse des tenants de la coopération avec le régime raciste repose sur cette prémisse inacceptable que, sinon toutes, du moins certaines manifestations de l'*apartheid* devraient être tolérées pendant une certaine période, en attendant la bonne volonté des racistes d'y mettre fin, ce qui n'est pas assuré.

78. Quand on prône de telles idées, on peut tout expliquer et justifier. On peut justifier le maintien des relations politiques et diplomatiques avec le régime raciste, soi-disant pour garder ouvertes les possibilités de communication. Mais à quoi sert de pouvoir communiquer si on n'ose pas dire aux autorités de Pretoria qu'elles ne sont pas représentatives et si on les met à l'abri des sanctions propres à leur faire abandonner leur attitude inflexible ?

79. Quand on prône de telles idées, on peut justifier la nécessité de préserver la prospérité de l'économie sud-africaine, de peur que la population de couleur ne souffre des perturbations que des sanctions éventuelles pourraient provoquer. C'est là un raisonnement commode pour cacher la double dépendance vis-à-vis de l'Afrique du Sud concernant la fourniture de certains produits stratégiques, et vis-à-vis des multinationales qui rapatrient des bénéfices considérables de leurs opérations dans ce pays.

80. On peut soutenir avec une candeur de mauvais aloi que la politique, fût-elle définie par l'ONU, ne doit pas interférer avec le bon fonctionnement des institutions spécialisées. Qu'importe si l'une ou l'autre de ces institutions ne tient aucun compte de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice et des résolutions du Conseil de sécurité disant que l'Afrique du Sud ne doit plus représenter la Namibie dans ses relations internationales ! Qu'importe si, en 1953, pour des raisons politiques évidentes, on avait déjà privé un membre du Fonds monétaire international du droit d'utiliser les ressources du Fonds et qu'on avait même obligé ce membre à se retirer de cette institution spécialisée en 1954 ! En 1982, on agit comme si l'Assemblée générale ne s'était pas prononcée contre l'octroi d'un prêt d'un milliard de dollars à l'Afrique du Sud, tout simplement, nous dit-on, parce que la résolution 37/2, que nous avons adoptée récemment,

représente une attaque contre les organisations internationales et ne contribuerait pas à faciliter l'élimination du système d'*apartheid*.

81. L'orateur que je viens de paraphraser représente un pays qui, dès le début, avait sollicité du Fonds monétaire international une interprétation officielle sur le point de savoir si les ressources accordées par le Fonds pouvaient être utilisées à des fins d'armement. Apparemment, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis cette demande d'interprétation car on semble aujourd'hui ignorer "que, dans le cas de l'Afrique du Sud tout au moins, le FMI a pris en compte et examiné des questions politiques, les importations d'armement et les dépenses en matière de défense pour évaluer la mesure dans laquelle l'Afrique du Sud avait besoin de son aide" [voir A/37/568, p. 37]. Je renvoie les membres de l'Assemblée à ce document pour plus de détails.

82. Toujours est-il que les armes acquises par Pretoria à l'aide de ce prêt sont utilisées pour la répression intérieure comme pour attaquer ou déstabiliser les pays voisins coupables de s'être montrés solidaires avec les mouvements de libération d'Afrique du Sud et de Namibie.

83. On peut donc se demander qui a agi de façon inappropriée : ceux qui, en votant pour la résolution 37/2, ont défendu l'obligation faite à toutes les institutions spécialisées de défendre les principes de la Charte en ce qui concerne la lutte contre le racisme et l'*apartheid* ou ceux qui font un procès injustifié à la majorité, sur la base d'une position formaliste qui est du reste contredite par les précédents.

84. Si tout le monde professe au cours de ces débats son aversion pour l'*apartheid*, voire sa condamnation, il y a malheureusement parmi nous des Etats aux yeux desquels la lutte pour l'éradication de ce système inhumain cède le pas à d'autres considérations des Etats qui sont trop heureux de jouer avec la paranoïa idéologique des fascistes sud-africains pour mieux embrigader le régime raciste dans le jeu incertain de l'impérialisme international. Les tractations visant à vider de son sens le principe du gouvernement de la majorité en Namibie, la surenchère de ceux qui réclament le départ des troupes cubaines en Angola en échange d'un règlement négocié du problème namibien, tout cela démontre une volonté de composer avec ceux qui violent la Charte et le droit international, une volonté d'ignorer ou de minimiser les crimes commis par le régime sud-africain dont la politique d'*apartheid* a été déclarée un crime contre l'humanité et l'occupation de la Namibie jugée illégale par la Cour internationale de Justice.

85. Quant à nous, nous rejetons les arguments de ceux qui estiment irréaliste l'approche proposée par la majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Nous persistons à croire que ceux qui empêchent l'Organisation d'adopter les mesures nécessaires pour briser la résistance sud-africaine portent une responsabilité historique dans la persistance du système d'*apartheid*, une responsabilité d'autant plus grande que l'opposition de certains milieux à la politique des sanctions contre le régime raciste est basée non sur des principes mais sur des arguments de circonstance contredits par l'empressement de ces milieux à décréter des sanctions en dehors du contexte du Conseil de sécurité, seul organisme, rappelons-le.

habilité à prendre de telles décisions au nom de la communauté internationale.

86. Comme au cours des sessions antérieures, la délégation malgache s'est portée coauteur des projets de résolution au titre du point à l'examen, à savoir les documents A/37/L.17 à 23, 26 et 28. Nous le faisons car nous croyons en la nécessité d'isoler le régime raciste sur le plan politique, économique, culturel et surtout militaire. Après l'adoption de l'embargo obligatoire sur les armes, qui est venu trop tard pour avoir un impact sur le programme d'armement de Pretoria et qui, malheureusement, est contourné par certaines puissances, notamment en ce qui concerne la fourniture de technologie nucléaire et d'équipements pouvant être utilisés à des fins civiles et militaires, le moment nous semble venu pour la communauté internationale de montrer une plus grande détermination dans la lutte contre l'*apartheid* en adoptant des sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud.

87. Personne ne peut douter de la ferme volonté du peuple sud-africain de se libérer et de se débarrasser du système oppressif qui lui impose actuellement les pires vexations. Les sacrifices souvent suprêmes que ce peuple a déjà consentis nous sont garants que la résistance populaire et l'action du mouvement de libération nationale sous la conduite de l'ANC finiront par avoir raison du règne de la terreur, de l'injustice, de l'humiliation et de la spoliation. L'action internationale proposée par les auteurs des projets de résolution reste pourtant nécessaire car la lutte ne concerne pas uniquement le peuple sud-africain mais aussi l'ensemble de la communauté internationale dont les principes et les valeurs les plus sacrés sont bafoués par le régime raciste.

88. Le Gouvernement de la République démocratique de Madagascar, qui a déjà ratifié la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'*apartheid*, et qui appuie concrètement l'action du Département de l'information des Nations Unies, s'identifie entièrement avec cette lutte et tient à renouveler ici l'expression de sa solidarité avec le peuple sud-africain et son mouvement de libération, l'ANC.

89. Je ne peux terminer sans exprimer notre gratitude et nos félicitations au Président et aux membres du Comité spécial contre l'*apartheid* ainsi qu'au Centre contre l'*apartheid*, qui n'épargnent aucun effort pour mobiliser l'opinion internationale en vue de renforcer les pressions politiques et économiques contre les autorités de Pretoria. Leur persévérance à briser le mur de l'indifférence, à convaincre les indécis et à consolider la foi des militants, est digne d'éloge et nous rapproche, nous en sommes sûrs, de la victoire de la justice et de la liberté sur les forces rétrogrades des tenants de l'*apartheid* et de leurs alliés.

90. M. MOSELEY (Barbade) [*interprétation de l'anglais*] : Si une chose apparaît plus clairement que toutes les autres dans ce débat, c'est le fait que la question de l'*apartheid* suscite un sentiment d'émotion dans la vaste majorité des peuples, sentiment qui ne diffère pas essentiellement de ce qu'on pourrait appeler une réaction nerveuse.

91. Ma délégation se propose de passer quelque temps à examiner ce phénomène en vue d'en apprécier la signification et d'identifier les conséquences qu'il pourrait avoir pour l'avenir.

92. La première observation que l'on peut faire est certainement que, dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies, ce grand bastion des espoirs de toute l'humanité, peu de questions en dehors de l'*apartheid* ont entraîné autant de déclarations unanimes de condamnation concrétisées par aussi peu d'actions. Cette observation me rappelle irrésistiblement les paroles de l'Évangile : "Ce peuple m'honore des lèvres; mais son cœur est éloigné de moi." [*Matthieu, 15,8.*]

93. Mais dans le domaine pragmatique, ma délégation ne se contente pas de se lamenter sur l'hypocrisie des nations. Notre préoccupation va au cœur de toutes les délibérations entreprises dans cette auguste assemblée et ailleurs au nom des Nations Unies. Je parle de la crédibilité et de l'efficacité des Nations Unies elles-mêmes. Car comment est-il possible de continuer d'avoir confiance en une organisation qui, d'année en année, orateur après orateur, sans une seule voix d'opposition, condamne le fléau de l'*apartheid* alors que le mal persiste ?

94. Ma délégation se voit ici obligée d'ajouter sa voix aux expressions de gratitude et d'appréciation bien méritées adressées au Comité spécial contre l'*apartheid* pour l'excellent rapport qu'il nous a préparé. Ce rapport contient des renseignements très précieux sur les pays membres de l'Organisation qui continuent, directement ou indirectement, de collaborer avec le Gouvernement de l'Afrique du Sud et qui, en dépit des condamnations maintes et maintes fois répétées dans cette salle, encouragent la continuation du fléau même qu'ils prétendent détester.

95. Toutefois, ce rapport ne se borne pas à exposer les activités des collaborateurs; il rend compte également des activités positives qui ont été menées dans la lutte pour l'élimination de l'*apartheid*. Ce fait m'amène à la deuxième observation que ma délégation voudrait faire dans l'examen du phénomène dont j'ai déjà parlé. Cette deuxième observation est le caractère inéluctable de la défaite des forces qui favorisent l'*apartheid* en Afrique du Sud.

96. L'histoire de l'humanité abonde d'exemples de la détermination que l'esprit humain peut trouver en lui pour lutter contre l'injustice et la tyrannie. Rien ne permet de penser que des appels aussi émouvants que "Donnez-moi la liberté ou donnez-moi la mort" puissent s'appliquer à une partie du monde et non à une autre. Il n'y a pas qu'une race d'êtres humains à avoir la volonté de se battre sur les plages, sur les collines, ou sur les terrains d'atterrissage, sans jamais céder. Ainsi, le Gouvernement de la Barbade, dont la population compte de si nombreux descendants de ceux qui ont été victimes de la sauvage diaspora africaine de si triste mémoire, ne doute pas un instant que la majorité opprimée de l'Afrique du Sud obtiendra en définitive la place qui lui revient de droit dans son propre pays. C'est là une attente qui est certainement partagée par tous ceux qui, tant de fois, dans cette même salle, à cette même session, nous ont solennellement parlé du "droit inaliénable à l'autodétermination". Toutefois, en dépit de cette espérance qui, j'en suis certain, n'est pas vaine, une préoccupation persiste inévitablement. Cette préoccupation, à mon sens, peut fort bien s'exprimer par cette question rhétorique : dans quelle direction vont se tendre les mains des masses noires libérées de l'Afrique du Sud

dans un juste geste de reconnaissance pour l'aide qui leur aura été apportée dans leur libération ?

97. On a dit très récemment dans cette salle, et ce point de vue a été qualifié de pertinent, que l'*apartheid* n'est pas le seul système au monde qui prive les populations de leurs droits humains. Il peut fort bien en être ainsi, mais nous mettons au défi ceux qui se servent de cette excuse pour laisser les mains libres à l'*apartheid* de citer un seul autre régime qui limite les droits de l'homme au nom d'une discrimination raciale institutionnalisée. Les pays qui aujourd'hui donnent des signes inquiétants d'être prêts à des accommodements dans les domaines économique et militaire avec le Gouvernement de Pretoria devraient bien se rappeler que l'on peut changer d'idéologie politique pour échapper à la torture barbare, à l'emprisonnement et à l'humiliation un peu plus facilement que changer de race ou de couleur pour la même raison.

98. Je terminerai cette intervention par un résumé de la politique de mon pays concernant les points 32 et 33 de l'ordre du jour. Comme nous l'avons déclaré depuis la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, le Gouvernement de la Barbade continue d'apporter un appui inconditionnel et sans réserve à la lutte du peuple namibien pour conquérir l'autodétermination, la liberté et l'indépendance nationales. La Barbade appuie la reconnaissance de la SWAPO en tant que représentant unique et authentique du peuple namibien jusqu'à ce qu'aient lieu des élections libres et justes sous le contrôle des Nations Unies en vue de donner naissance à un gouvernement élu.

99. La Barbade demeure fermement convaincue que Walvis Bay fait partie intégrante de la Namibie et que l'intégrité territoriale de la Namibie ne doit souffrir aucun compromis, notamment en ce qui concerne Walvis Bay.

100. La Barbade appuie les résolutions 431 (1978) et 432 (1978) du Conseil de sécurité.

101. Les principes concernant l'Assemblée constituante et la constitution proposés par le groupe de contact des cinq pays occidentaux ont été considérés comme un pas important sur la voie de l'indépendance de la Namibie et doivent être appuyés, puisqu'ils sont acceptés par toutes les parties aux négociations. En ce qui concerne la présence de troupes cubaines en Angola, la Barbade estime que c'est là une affaire intérieure de l'Angola et qui ne saurait être liée à la question de l'indépendance de la Namibie.

102. La politique de mon gouvernement n'a pas changé : nous nous opposons résolument à toutes les politiques d'*apartheid* pratiquées par le Gouvernement de l'Afrique du Sud. La politique de mon gouvernement est fondée sur les principes suivants : la Barbade appuie en principe toutes les conventions contre l'*apartheid*; elle appuie également toute résolution demandant un embargo absolu sur les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud; nous appuyons également toutes sanctions qui pourraient être demandées contre l'Afrique du Sud aux termes du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies; elle s'opposera à tous contacts sportifs officiels avec l'Afrique du Sud et refusera de reconnaître toutes entités telles que le Transkei, produits de la politique de bantoustanisation; elle continuera d'appuyer les mouvements de libération et de voter pour toute résolution condamnant l'Afrique du

Sud ou tous autres gouvernements qui pratiquent l'*apartheid*.

103. M. SINCLAIR (Guyana) [*interprétation de l'anglais*] : Nous, Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, pouvons et devons à juste titre nous sentir fiers de la contribution qu'a apportée l'Organisation à l'élargissement des zones de liberté dans le monde. Cependant, face à la restructuration politique profonde qu'a connue notre planète depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, l'insulte monstrueuse à la condition de l'homme qu'est l'*apartheid* se perpétue.

104. Une fois de plus, notre examen de la question de l'*apartheid* est rendu nécessaire non point simplement parce que c'est le tour de cette question dans notre ordre du jour, mais également par le fait que Pretoria oppose toujours une résistance continue à toute nouvelle extension de la zone de la liberté. Ma délégation ne sera pas non plus induite en erreur en pensant que l'*apartheid* est appelé à rester parmi nous à jamais. Mais, dans un sens fondamental et réel, le déni de la liberté, où qu'il se fasse, doit être partout une source de préoccupation, l'outrage fait à l'humanité en Afrique du Sud et en Namibie est un outrage à l'humanité tout entière. Et cette situation doit être la préoccupation inéluctable d'une organisation qui s'est donné pour but de réaffirmer la foi dans la dignité et la valeur de la personne humaine et de favoriser le progrès économique et social de tous les peuples.

105. Au premier plan des efforts des Nations Unies visant à démanteler l'*apartheid*, nous trouvons le Comité spécial contre l'*apartheid*. Ma délégation adresse ses plus sincères félicitations à ce comité, sous la direction pleine d'imagination et d'inspiration de M. Maitama-Sule, du Nigéria, pour son œuvre si utile visant à sensibiliser la communauté internationale à la condition des millions de personnes opprimées en Afrique du Sud et afin que des pressions soient exercées pour obtenir des changements à cet égard.

106. Conformément à l'opposition ferme et constante du Guyana à l'*apartheid* et à notre engagement sans réserve en vue de son élimination, ma délégation approuve les recommandations faites par le Comité spécial dans son rapport et continuera d'apporter son appui sans équivoque aux activités du Comité et à toutes les mesures internationales entreprises dans un effort pour démanteler le système haïssable de l'*apartheid*.

107. Cependant, les efforts déployés par le Comité spécial contre l'*apartheid*, aussi vastes et efficaces soient-ils, ne peuvent que compléter ceux fournis par la majorité du peuple d'Afrique du Sud car, en dernière analyse, ce seront ses efforts qui permettront d'éliminer, de manière décisive, le système d'*apartheid*. Sa lutte, comme nous le savons tous fort bien, a été et continue d'être une lutte très coûteuse car il semble bien qu'il n'y ait pas de limite — tant en Afrique du Sud même qu'à l'égard de ses Etats voisins — à la violence dont fait preuve le régime d'*apartheid* dans le but de maintenir son oppression. Il incombe donc à l'Organisation internationale d'adopter des mesures décisives et audacieuses qui correspondent aux sacrifices que la majorité opprimée d'Afrique du Sud et le peuple angolais en particulier consentent

à faire quotidiennement dans la lutte qu'ils mènent contre le régime de Pretoria.

108. Cette lutte est une lutte contre le racisme, l'oppression et la torture institutionnalisés, contre la violation systématique et flagrante de tous les droits de l'homme — qu'il s'agisse de droits politiques, économiques, sociaux ou culturels — et contre un avilissement calculé et délibéré de l'homme à une échelle monstrueuse. Ce qui n'est pas moins tragique que tout cela, c'est que, pour ces États qui pourraient faire le plus grandement pression contre l'Afrique du Sud, les considérations économiques l'emportent très souvent et empêchent que des mesures visant à mettre fin à ce système soient prises à l'échelle mondiale.

109. A cet égard, notre attention se tourne naturellement vers ces puissants États occidentaux et Israël qui, traditionnellement, se tiennent à l'écart des mesures que la majorité des États composant l'Assemblée exige comme étant indispensables à l'élimination de l'*apartheid*, et empêchent souvent leur mise en œuvre.

110. Les proclamations de condamnation de l'*apartheid* par ces États sonnent creux entre ces murs. Elles sonnent creux également dans les oreilles de l'Afrique et, en particulier, dans les oreilles du peuple opprimé d'Afrique du Sud. Pendant qu'elles retentissent du haut de cette tribune, ce sont les investissements et les liens commerciaux de ces mêmes États et de leurs sociétés transnationales qui soutiennent l'économie de l'*apartheid*; ce sont leurs veto, auxquels ils ont recours ou menacent d'avoir recours, qui empêchent le Conseil de sécurité d'imposer des sanctions contre l'Afrique du Sud; c'est leur collaboration militaire qui a permis à l'Afrique du Sud d'accroître et de renforcer son appareil militaire.

111. C'est faire preuve d'un cynisme des plus cruels que de condamner l'*apartheid*, d'une part, tout en s'en accommodant, et même en aidant à le soutenir, de l'autre. Tous les accommodements à l'égard de l'*apartheid* ne font que blesser le peuple qui souffre sous le joug de ce système et ne font que renforcer et soutenir le régime qui le pratique. Ce qui encourage le plus l'Afrique du Sud, c'est qu'elle est convaincue qu'en dernier recours, ses valeurs économiques et stratégiques, telles qu'elles sont perçues par ses principaux amis occidentaux et Israël, empêcheront toute confrontation importante de la communauté internationale à l'*apartheid*. Jusqu'à présent, ces États n'ont rien fait pour ébranler une telle conviction. D'ailleurs, cette conviction a encore été renforcée par le fait qu'à Washington, il y a de cela moins de deux semaines, à l'occasion de la réunion du Fonds monétaire international, cette institution a accordé un prêt de 1,1 milliard de dollars au régime d'*apartheid*, bafouant ainsi la résolution 37/2 de l'Assemblée générale aux termes de laquelle était réaffirmée une demande adressée au Fonds pour qu'il n'accorde aucun crédit ou autre assistance à l'Afrique du Sud.

112. Cependant, ma délégation ne désespère pas. Nous avons pris note du fait que la lutte que mènent les combattants de la liberté d'Afrique du Sud s'intensifie, qu'elle est efficace et mieux organisée. Après avoir lu le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*, nous avons été grandement encouragés par la participation, à l'échelle mondiale, à la lutte menée

contre ce système, par l'énergie et l'enthousiasme des organisations non gouvernementales, par les efforts des groupes de citoyens concernés faisant partie de tous les secteurs de la société dans de nombreux pays du monde et par les mesures que certains États appliquent volontairement pour faire pression sur le régime de Pretoria. Cet élan va se poursuivre et s'accroître. Le Guyana garde sa foi dans les peuples dont les gouvernements n'ont cessé d'empêcher que des mesures internationales soient prises contre l'*apartheid*. L'élan qui a pris naissance à l'étranger leur fera comprendre avec plus de force les réalités de l'*apartheid*. Lorsqu'ils auront bien compris ces réalités, les pressions exercées pour un changement d'attitude au sein des gouvernements seront décisives.

113. L'*apartheid* exige que les Nations Unies — tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies — réagissent vigoureusement et sans compromis. Nous ne devons pas et nous ne pouvons pas relâcher nos efforts tant que ce système n'aura pas été éliminé. Ma délégation s'engage à poursuivre cette tâche et réaffirme son appui inébranlable au mouvement de libération de l'Afrique du Sud.

114. M. KIBANDA (République centrafricaine) : Une fois encore, l'Assemblée générale ouvre, au cours des présentes assises, le volumineux dossier de l'*apartheid* et ses pratiques abominables. L'examen quasi rituel de cette question, qui intervient chaque année dans nos débats, à défaut d'un règlement définitif, rappelle à la conscience humaine les crimes odieux commis au nom d'un système politique qui s'est instauré en une doctrine.

115. Loin d'être lassante et fastidieuse, cette "ritualisation", qui jette chaque année un nouveau faisceau de lumière sur les pratiques inhumaines de cette doctrine, a le mérite de faire découvrir, dans toute sa cruauté et ses dimensions, l'étendue du génocide organisé par l'Afrique du Sud et permet ainsi de sensibiliser toujours davantage l'opinion publique internationale. Le ton passionné et passionnant que prennent souvent nos discussions au cours de ces débats porte en lui-même l'intérêt et l'importance que le monde entier accorde à cette question, qui focalise depuis des décennies l'attention de l'humanité tout entière.

116. Le point à l'examen, intitulé "Politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain", est important à plus d'un titre et se passe de commentaires, tant apparaissent les conséquences dramatiques de ses pratiques dans la vie quotidienne.

117. L'*apartheid* est un mot qui fait se révolter les cœurs, mêmes les plus insensibles, un mot mythique, une en fallacieuses théories, un mot qui exprime le racisme, la barbarie; c'est un racisme institutionnalisé en système de pouvoir politique. L'*apartheid* est devenu, en Afrique du Sud, une doctrine codifiant le racisme. Incarnant la théorie de la supériorité des races que ni la dialectique, ni le rationalisme, ni même le simple bon sens ne sauraient admettre ni tolérer, il est la négation de l'homme noir auquel il dénie tout droit à la vie, à l'existence; il est un défi à la morale, à la conscience, un affront à la dignité humaine qu'il vise à détruire ou à annihiler. Par son action attentatoire aux libertés fondamentales, il est antiraison.

118. A l'analyse, l'*apartheid* n'est pas le racisme de façade qui s'insinue dans le comportement de quelques personnes mais c'est un racisme profond, délibéré et officiel, pancardé; il est partout, ostensible dans toute sa rigueur et toute sa puissance, et sa laideur. Là-bas, en Afrique du Sud, dernier bastion du colonialisme éhonté, vétuste et anachronique, la ségrégation raciale, forme plus élaborée, plus raffinée, agit à visage découvert; elle s'affiche publiquement, à chaque coin de la rue où elle est balisée. Les rapports interraciaux sont considérés comme un péché mortel, comme un crime, cependant qu'ailleurs, ils deviennent normaux.

119. Associant la violence et la terreur, pour affirmer sa volonté de domination et renforcer son emprise, l'*apartheid* est en lui-même une démesure intellectuelle; il dépasse les dimensions du concevable et de l'imaginable en ce siècle de raffinement moral et philosophique, où notre société a subi de profondes transformations sans précédent, dans le domaine particulier de la perception et de la conception de la vie, où l'imagination de l'homme, si fertile et si subtile, a permis de prodigieuses découvertes qui ont reculé les limites des connaissances intellectuelles.

120. Système abject de développement séparé à l'origine, l'*apartheid* s'est finalement, sous les feux croisés de la violence et de la terreur, instauré en une doctrine insensée, en un pouvoir politique honni, condamné par la communauté internationale tout entière, dans un vaste mouvement général de répulsion, de rejet. Evoluant dans le raffinement de ses méthodes pour raffermir sa détermination, ce système a atteint son apogée avec la "balkanisation" du territoire sud-africain, visant à la création de nombreux petits Etats artificiels, sans audience extérieure, afin de resserrer davantage sa sinistre entreprise pour mieux dominer et asservir la population noire. Prise dans une spirale infernale, la violence se fait chaque jour plus terrifiante, implacable; seule son intensité témoigne à suffisance de la fermeté et de la détermination du régime de Pretoria, dans l'application sans faille de la politique exécrationnelle d'*apartheid*. Hommes, femmes et enfants, sont quotidiennement victimes d'arrestations arbitraires au cours desquelles ils sont torturés et persécutés atrocement; dans les rues, les écoles, dans les usines et les "goulags" sud-africains, ils sont assassinés, exécutés sans autre forme de procès.

121. Devant ce sombre et triste tableau qui nous rappelle étrangement ce passé encore récent d'un autre régime tortionnaire avec lequel s'identifie celui de Pretoria, quelle attitude adopter à l'égard de l'Afrique du Sud, qui s'est mise volontairement au ban des Nations Unies pour ses turpitudes et sa politique d'*apartheid* considérée et condamnée comme un crime contre l'humanité par la communauté internationale ?

122. La fermeté, l'intransigeance et la vérité devraient constituer la réponse à cette question, parce qu'elles sont efficaces.

123. Les Nations Unies ont adopté une série de résolutions et de décisions visant à l'élimination de cette absurde politique d'*apartheid*, tant décriée à travers le monde entier. Mais enfermée dans une attitude permanente de défi, confinée dans une arro-

gance intolérable à l'honneur et au prestige de l'Organisation, l'Afrique du Sud s'est toujours refusée d'appliquer les mesures préconisées. Un tel défi, une telle arrogance, encouragés par l'attitude ambiguë et incohérente du Conseil de sécurité, affaiblissent considérablement l'action de l'Organisation, réduisent singulièrement son audience et sa crédibilité à l'extérieur. Autant le Gouvernement sud-africain persistera dans son arrogance et son défi, autant la communauté internationale ne cessera d'exercer et de maintenir sa pression jusqu'à la victoire de la lutte menée par le peuple sud-africain pour le recouvrement de son indépendance, de sa liberté et de tous les autres droits fondamentaux auxquels il aspire légitimement. Cette victoire sera non seulement celle de ce peuple mais aussi celle de l'humanité tout entière. Ce sera le triomphe du droit sur la force, de la raison sur le mal.

124. C'est ici l'occasion de rendre hommage au Comité spécial contre l'*apartheid* et à son président, M. Maitama-Sule, du Nigéria, pour leur efficace contribution au renforcement de l'action des Nations Unies et pour les efforts inlassables qu'ils ne cessent de déployer pour sensibiliser davantage l'opinion publique internationale et faire connaître le vrai visage de l'*apartheid*. Chargé d'étudier la politique d'*apartheid*, le Comité spécial a été à l'origine de nombreuses résolutions et décisions des Nations Unies sur les sanctions contre l'Afrique du Sud. De surcroît, en 1981, il a organisé la Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud, conférence qui a connu un grand succès et a eu un large écho sur le plan international.

125. J'ai dit et affirmé plus haut, sans contredit, que le régime raciste de Pretoria viole outrancièrement et avec impunité les libertés fondamentales. Comment, dès lors, imaginer les puissants soutiens économiques et financiers dont il bénéficie de la part de certains Etats, Membres de l'Organisation des Nations Unies, qui continuent, en dépit de nombreuses résolutions et décisions de l'Organisation, de lui apporter toute l'aide multiforme nécessaire, contribuant ainsi au renforcement de sa politique d'*apartheid* ? Quelle contradiction criarde dans l'attitude incompréhensible a priori de ces Etats, fêrus et thuriféraires des droits de l'homme qui, d'un côté, prônent haut le respect de ces droits, et de l'autre, contribuent, ne serait-ce qu'indirectement, à la violation de ceux-ci ! Quelle crédibilité accorder à ces Etats dans leur politique d'autruche ?

126. Incapable de contenir les mouvements de libération qui s'organisent en Namibie et sur le territoire sud-africain même, et dont la lutte âpre et acharnée ne cesse de se développer et de croître en intensité, le gouvernement de Pretoria, s'enfermant dans un engrenage inégalé de violence et de terreur, multiplie ses agressions contre les Etats voisins par des incursions militaires incessantes, en violation flagrante de leur souveraineté, de leur indépendance, de leur intégrité territoriale, et d'autres normes du droit international. L'Angola, le Mozambique, le Botswana, la Zambie, pour ne citer que ces pays, sont victimes d'attaques systématiques, causant d'innombrables pertes en vie humaines et des dégâts indicibles.

127. Toutes ces actions visent à déstabiliser leurs régimes pour créer l'insécurité et asseoir la domination, l'asservissement de l'Afrique du Sud. Ces agres-

sions ainsi perpétrées constituent une menace à la paix et à la sécurité internationales. La communauté internationale doit prendre les mesures appropriées pour contraindre l'Afrique du Sud à respecter la souveraineté et l'indépendance de ces Etats, conformément aux dispositions de la Charte.

128. L'Afrique du Sud n'a pas sa place dans cette enceinte, inspiratrice de la sérénité, qui se veut le sanctuaire des valeurs morales, ô sublimes vertus ! Le régime raciste de Pretoria n'a pas sa place parmi nous, dans l'Organisation des Nations Unies qui, par une ambition légitime, se proclame un centre où s'harmonisent les efforts des nations, tendant à réaliser la coopération internationale en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.

129. En refusant d'obtempérer aux injonctions des Nations Unies, en violant délibérément les principes et les buts de la Charte, en reniant volontairement son engagement d'adhésion, l'Afrique du Sud s'est retirée de la grande famille des Nations Unies. Elle le restera tant qu'elle n'aura pas prêté serment de respecter rigoureusement la Charte.

130. M. MAMBA (Swaziland) [*interprétation de l'anglais*] : Le Swaziland, ici comme dans diverses instances internationales, a clairement exprimé sa ferme opposition à la politique inhumaine d'*apartheid* de l'Afrique du Sud. Le Gouvernement du Swaziland ne peut tolérer la politique d'*apartheid* parce qu'elle est injuste du point de vue politique, social et économique, et parce qu'elle se fonde sur une prétention arrogante à la supériorité raciale. Cette politique d'*apartheid* constitue un refus flagrant de reconnaître l'égalité fondamentale des hommes. Le Swaziland croit fermement dans l'égalité de tous les hommes, quelles que soient leur race, leur couleur ou leur croyance.

131. Au cours des trois dernières décennies, la communauté internationale s'est trouvée saisie du problème de la politique d'*apartheid* du Gouvernement de la République sud-africaine. Nous avons connu des déceptions, des frustrations et des échecs dans les efforts que nous avons déployés pour éliminer cette politique. Aucun d'entre nous ne se fait d'illusion à cet égard. Mais l'enjeu est si considérable que personne ne peut se permettre d'abandonner, notamment la population d'Afrique du Sud, car c'est son avenir qui est en jeu. Il en va de même pour nous tous qui appartenons à la communauté internationale, car nous avons à cœur la paix en Afrique australe et nous ne voudrions pas voir l'Afrique du Sud devenir l'étincelle qui pourrait enflammer toute la région.

132. L'un des échecs subis — et c'est là un échec sévère — est le refus persistant du Gouvernement de l'Afrique du Sud d'abandonner sa politique répréhensible. Ma délégation invite encore une fois la communauté internationale à exercer une pression accrue sur le Gouvernement de l'Afrique du Sud en vue de l'obliger à opter pour un changement pacifique. Au Swaziland, nous avons toujours vu de près l'*apartheid* à l'œuvre, et nous pouvons témoigner avec certitude que la perpétuation d'un régime politique et social qui engendre la violence et des troubles très

graves exige une pression internationale accrue et constante.

133. Il est impératif que le Gouvernement de l'Afrique du Sud comprenne qu'il lui sera extrêmement difficile, voire impossible, d'éviter des changements violents et d'empêcher la situation de prendre des proportions encore plus dangereuses s'il ne se lance sans délai dans la voie d'un changement fondamental pacifique.

134. La situation en Afrique du Sud se détériore rapidement en raison de l'application rigide de la politique raciale. La communauté internationale ne doit jamais oublier les profondes souffrances imposées à l'Afrique du Sud par l'*apartheid*. L'exclusion de la population noire de toute participation au pouvoir politique dans son pays de naissance a poussé ce peuple opprimé à la résistance. Cette résistance à l'injustice a provoqué les détentions, les assassinats, les emprisonnements et les restrictions de ses dirigeants. Ce genre de réaction ne peut qu'augmenter le danger et, par conséquent, entraîner un désordre général qui, en lui-même, ne pourrait que détruire les dernières chances possibles de réconciliation nationale pacifique.

135. Nous, au Swaziland, qui vivons aux portes mêmes de cette situation intolérable, comprenons bien la colère et la révolte de la population opprimée d'Afrique du Sud. Nous partageons avec la population d'Afrique du Sud le même patrimoine culturel et historique et nous partageons donc avec la même intensité ses sentiments et sa frustration. Le sang qui a été versé à Sharpeville, à Soweto et ailleurs en Afrique du Sud continue à couler dans nos veines. Ce peuple est le nôtre. Nous appartenons à la même famille. Leur liberté est notre liberté. Leurs préoccupations sont nos préoccupations. Nous sommes les gardiens de nos frères.

136. Le massacre d'hommes, de femmes et d'enfants innocents est barbare et haïssable; mais, en dernière analyse, il est aussi dangereux pour l'Afrique du Sud et pour toute la région. Ma délégation croit fermement qu'il faut mettre fin à cette situation pour éviter de nouvelles pertes inutiles et injustifiées de vies précieuses et de biens.

137. La situation en Afrique du Sud engendre un autre problème, celui des réfugiés. Le Swaziland reconnaît avoir l'obligation humanitaire de leur venir en aide, conformément aux conventions internationales pertinentes. Nous offrons les meilleures conditions possibles à ces réfugiés et nous les traitons de la façon la plus humaine possible. Dans le cadre de ses ressources et de ses possibilités limitées, le Swaziland leur offre son aide, des traitements médicaux, des aliments, des vêtements, l'enseignement et tout ce dont ils peuvent avoir besoin. Nous coopérons aussi étroitement avec d'autres pays et organisations internationales pour apporter aux réfugiés l'assistance humanitaire nécessaire. A cet égard, nous tenons à exprimer notre reconnaissance à la communauté internationale pour l'aide qu'elle nous a accordée jusqu'à présent dans les efforts que nous déployons pour satisfaire les besoins de ces malheureux en quête d'un asile.

138. Les prétendues réformes constitutionnelles sont inacceptables parce qu'elles restent délibérément

indifférentes aux aspirations de la majorité autochtone de la population de l'Afrique du Sud. Selon ma délégation, les réformes constitutionnelles devraient permettre la participation de toute la population de l'Afrique du Sud. Une constitution doit être l'expression d'un consensus général. Elle doit représenter la volonté de la population tout entière. A cet égard, je voudrais rappeler ce que ma délégation a dit à la Conférence mondiale pour l'action contre l'*apartheid*, qui s'est tenue à Lagos, au Nigéria, en 1977. Nous avons dit alors :

“Le Swaziland croit fermement au principe du règlement des différends par des moyens pacifiques et non par la violence. Nous respectons religieusement les nobles principes de la Charte qui prévoit que les problèmes doivent être résolus à la suite d'un échange de vues... Il y a quelques années, l'Organisation des Nations Unies a étudié la situation raciale en Afrique du Sud. Le Conseil de sécurité a nommé un groupe d'experts éminents qui a demandé que l'Afrique du Sud soit invitée à convoquer une convention nationale qui comprendrait les représentants authentiques du peuple de l'Afrique du Sud en vue d'esquisser une nouvelle politique d'avenir... Ces recommandations tendant à convoquer une convention nationale restent valables; elles offrent une façon très constructive d'arriver à une solution pacifique et durable. Sans aucun doute, une telle convention constituerait une instance où les dirigeants pourraient se réunir dans des conditions d'égalité. Ce serait là un forum de reconstruction nationale, un lieu où les problèmes qui ont déchiré la trame même de la société sud-

africaine pourraient être identifiés, analysés et résolus conformément aux principes de la justice et de la dignité humaine.”

139. Les réformes constitutionnelles récentes ont négligé cette mesure importante et ne doivent donc pas recevoir l'approbation universelle. La notion de bantoustan ou de constellation d'Etats ne saurait constituer un substitut.

140. Le Swaziland rejette catégoriquement la bantoustanisation. C'est pourquoi il n'a pas reconnu et ne reconnaîtra pas les prétendus bantoustans indépendants que sont le Transkei, le Bophuthatswana, le Ciskei, le Venda et le Gazankulu. A cet égard, le Swaziland respecte strictement les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et de l'Organisation de l'unité africaine.

141. En conclusion, ma délégation tient à réaffirmer à nouveau l'opposition totale du Swaziland à la politique d'*apartheid*. Nous avons toujours déploré la politique menée par les régimes minoritaires d'oppression au pouvoir dans la région de l'Afrique australe, en tenant compte, naturellement, de notre situation géopolitique et économique.

*La séance est levée à 13 h 5.*

---

NOTE

<sup>1</sup> Cry, *The Beloved Country*, New York, Charles Scribner's Sons, 1950.